

Qu'est ce que la Garantie Jeunes ?

La garantie jeunes est un contrat d'accompagnement qui permet d'accompagner tout jeune en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation.

Ce contrat prévoit :

- les actions engagées par la mission locale en vue de l'insertion du jeune (entretiens individuels et ateliers collectifs avec des mises en situation professionnelle, propositions d'emploi, de stage, d'apprentissage...),
- ainsi que l'obligation pour le jeune d'y participer

Il précise également la nature et la périodicité (au moins mensuelle) des contacts entre la mission locale et le jeune.

Ce contrat est accompagné du versement d'une aide financière.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie jeunes, il faut respecter des conditions d'âge, d'activité et de ressources. Des dérogations pour les mineurs ou ceux dont les ressources dépassent le plafond peuvent être envisagées au cas par cas, selon la situation du jeune.

- **Âge**

Pour pouvoir bénéficier ans de la garantie jeunes, il faut :

- avoir au moins 18 ans.
- Et avoir 25 ans au plus.
-

- **Activité**

Pour pouvoir bénéficier des garanties jeunes, il faut :

- Avoir quitté l'école
- Etre sans emploi ou formation

- **Ressources :**

Pour pouvoir bénéficier de la garantie jeunes, il faut que les ressources du jeune ne dépassent pas 524,16 euros

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à la mission locale : 04 67 55 17 80